

N/REF : 26/08/2025 17H26 C:000003 I:01338
V/REF : AC/C26592
V/Email reçu le Mardi 26/08/2025 a 17H26

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. OLN
IMMEUBLE : L'ORLEANAIS - OLN
1 a 5, PLACIS DE L'ORLEANAIS
.
35000 RENNES

Rennes, le 29 Septembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005

LOCALISATION : PLACIS 4 ORLEANAIS - LOGT VACANT SUR PASS CHANTIER JUSQU'AU 30/09
LOGEMENT N° 005622, PORTE N°5622, 3° ÉTAGE, TYPE 2

MOTIF : QUALIGAZ - GAZ 005622 OLN - (OLN - 02 - 04)
ATTESTATION GAZ AVEC OBTENTION QUALIGAZ
TRAVAUX NÉCESSAIRE A L'OBTENTION

Donneur d'ordre : Mme S ALI MOHAMED

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 25/09
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DE LA TUYAUTERIE GAZ
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DES ORGANES DE COUPURE GAZ
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DES VOLUMES, OUVRANTS, AERATIONS
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT DES APPAREILS
DIAGNOSTIC QUALIGAZ
CERTIFICATION QUALIGAZ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 26/09/25 a 15H46 Mme S ALI MOHAMED

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).

La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBL178-Attest.diagn.gaz	locat./+QUALIGAZ	1	120,00
				120,00
		TOTAL H.T.		120,00
		T.V.A. a 10,00%		12,00
		TOTAL T.T.C.En EURO		132,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.